

I. SOCLE

0 Définition du socle :

Le "*socle commun de connaissances et de compétences*" présente ce que tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire. Introduit dans la loi en 2005, il constitue **l'ensemble des connaissances, compétences, valeurs et attitudes nécessaires** pour réussir sa scolarité, sa vie d'individu et de futur citoyen. Un livret personnel de compétences permet de suivre la progression de l'élève. Depuis 2011, la maîtrise des sept compétences du socle est nécessaire pour obtenir le diplôme national du brevet (D.N.B.).

SAVOIR – SAVOIR FAIRE – SAVOIR ETRE

0 Compétences :

1. La maîtrise de la langue française
2. La pratique d'une langue vivante étrangère : **validation du niveau A2**
3. Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique
4. La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication

Chaque élève apprend à faire un usage responsable des technologies de l'information et de la communication (TIC). À l'école et au collège, le Brevet informatique et Internet (B2i) confirme la maîtrise de ces techniques. Remplacée par **OBII**

5. La culture humaniste
6. Les compétences sociales et civiques
7. L'autonomie et l'initiative

L'autonomie et l'initiative s'acquièrent tout au long de la scolarité, dans chaque matière et chaque activité scolaire. En développant cette compétence, l'élève se donne les moyens de réussir sa scolarité et son orientation, de s'adapter aux évolutions de sa vie personnelle, sociale et professionnelle.

L
P
C

The screenshot shows a web-based interface for a 'LIVRET PERSONNEL DE COMPETENCES'. The header includes the school name 'COLLEGE ANTOINE MELLETT - 01800135 CHATEAUMELLANT - Ansermino Aurore' and navigation tabs like 'Accueil', 'Quoi de neuf', 'Aide', 'Quitter', 'Administration', 'Livret', 'Éditions', and 'Statistiques'. The user is logged in as 'JA' and 'BEAUQUIS Marion'. The main content area is titled 'La pratique d'une langue vivante étrangère' and is divided into five competency boxes: 'Réagir et dialoguer', 'Ecouter et comprendre', 'Parler en continu', 'Lire', and 'Ecrire'. Each box contains a list of specific skills with a progress indicator (0/5) and a green checkmark icon. At the bottom right, there is a checkbox labeled 'La compétence 2 est validée'. A footer contains a note: 'Sélection élève unique : vous pouvez ajouter et supprimer des éléments. Vous pouvez modifier les compétences de l'élève uniquement si son socle n'est pas validé.' and two buttons: 'Valider' and 'Annuler'.

Quand est complété le livret ?

Le livret personnel de compétences est complété **au plus tard en fin de troisième**. Tous les enseignants participent à l'évaluation des élèves, sur les sept compétences du socle.

La maîtrise des compétences est validée par l'ensemble de l'équipe pédagogique et attestée par le chef d'établissement.

À partir de 2011, **la maîtrise du socle commun est obligatoire pour obtenir le diplôme national du brevet.**

Le livret personnel de compétences inclut aussi :

- l'attestation de compétences aux premiers secours, "Prévention et secours civiques de niveau 1"
- les attestations scolaires de sécurité routière (ASSR), passées par tous les élèves en cinquième et en troisième